CARTE PASS "MUSCULATION/HALTÉROPHILIE" (A partir de 17 ans) Règlement général

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Musculation/Haltérophilie », il est impératif d'avoir l'âge minimum requis, à savoir 17 ans révolu et remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier. Pour les personnes mineures, les informations concernant le représentant légal doivent être dûment complétées sur le dossier d'inscription.

L'adhésion à la Carte Pass Musculation/Haltérophilie ne se fera qu'après **le dépôt du dossier complet** auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement. **Les certificats médicaux doivent couvrir la saison sportive 2026-2027 – du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.**

Les séances de Musculation sont en accès libre pendant les créneaux d'ouverture de la salle, en présence d'un éducateur sportif. (Cf : planning en fin de règlement)
Les entraînements d'Haltérophilie sont encadrés par un éducateur sportif aux jours et horaires indiqués dans ce règlement.

Article 2 :

L'adhésion annuelle est valable, du 1er Septembre 2026 au 31 août 2027.

L'adhésion trimestrielle est valable, pour un des quatre trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2026
- **Trimestre 2** : du 1er janvier 2027 au 31 mars 2027
- **Trimestre 3** : du 1er avril 2027 au 30 juin 2027
- **Trimestre 4** : du 1er juillet 2027 au 31 août 2027

L'adhésion mensuelle est valable, du 1er au 30 ou 31 de chaque mois.

Les pièces justificatives à fournir sont indiquées sur le dossier d'inscription version papier ou sur le portail Famille.

*** NB : Le tarif réduit**, sur présentation d'un justificatif, est applicable pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les étudiants, les bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active). Pour les demandeurs d'emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d'inscription.

Tout mois, trimestre ou année en cours sont dus. Aucun remboursement ne sera effectué à l'adhérent en cas d'abandon de la pratique sportive au sein du service des Sports en cours d'année ou trimestre, sauf sur prescription médicale.

Article 3 :

Pour participer à cette activité il est impératif de s'inscrire au préalable. Les dossiers sont à télécharger sur le site de la ville www.vias-mediterranee.fr, sur le portail Famille ou à retirer auprès de la Halle des Sports pendant les horaires d'ouverture du secrétariat. Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive**.

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs. Les plateaux d'Haltérophilie sont exclusivement réservés à cette activité et pendant les créneaux de pratique de celle-ci.

A titre exceptionnel, des séances d'haltérophilie peuvent être pratiquées en dehors des créneaux horaires spécifiés dans le planning ci-dessous. Cette discipline devient alors prioritaire sur le plateau prévu à cet effet. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets réservée à cette activité, etc…). Il est strictement interdit d'exercer une activité sportive torse-nu.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs sportifs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Article 6 :

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc.…) dans les locaux municipaux.

	PLANNING de SEPTEMBRE 2026 à AOUT 2027					
	MUSCULATION					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	De 8h à 12h	De 8h à 12h	FERMÉ	De 8h à 12h		FERMÉ
AP. MIDI	De 16h à 20h45					

PLANNING de SEPTEMBRE 2026 à AOUT 2027		
HALTÉROPHILIE		
	LUNDI	**JEUDI**
MATIN	FERMÉ	
APRES MIDI	De 16h à 20h45	De 16h à 20h45



En période estivale, les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils vous seront communiqués ultérieurement.

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.